

Société

Plus de 20% des avocats au bord du précipice



07/11/2017

Vincent Liévin

Le grand public les voit riches et prospères, image renvoyée par quelques ténors rutilants. La réalité est tout autre pour une bonne partie des 19.000 avocats. Leur métier doit faire face à plusieurs évolutions (nouvelle loi, révolution numérique, réforme pro deo...). Dossier à lire dans Moustique.

De Liège à Mons, de Bruxelles à Charleroi, des chiffres inquiètent dans la profession : 15 à 25% des avocats seraient en difficulté financière aujourd'hui suivant les régions. Face à cette situation particulière, nous avons fait réagir différents intervenants donc le nouveau bâtonnier du Barreau de Charleroi, Pierre-Emmanuel Cornil: « On doit revenir aux fondamentaux : la protection du justiciable. La Polyclinique du droit (Notaire, avocat, huissier réunis en une officine...) ne peut pas exister parce que chaque secret professionnel est différent. C'est inconcevable. »

Un avocat humain

Le métier doit pourtant tenir compte des envies de réforme du ministre fédéral Koen Geens : « L'ambiance est à la réforme. Mais le ministre assèche la justice pour payer le moins de gens possible. Il est avant tout dans une réflexion de réduction des coûts quand les banques ont fait cela, on a connu la crise des supprimes. Il oublie que la plus-value de l'avocat est « l'humain » et la traduction des mots en langage juridique . Une personne doit être entendue par un avocat qui prend le temps de l'écouter. » Pourtant, des réformes sont indispensables : « Évidemment, il faut réformer la justice et améliorer l' informatisation mais tout cela doit se faire en pensant au facteur humain de notre profession », précise Pierre-Emmanuel Cornil.

Vers la faillite ?

Au 1er mai 2018, une nouvelle loi entrera en vigueur : les professions libérales (médecins...) pourront « faire faillite ». Un risque supplémentaire pour les avocats ? « Sur le plan juridique c'est logique. Je ne le vois pas d'un mauvais œil. Effectivement il y a des avocats qui sont touchés par des recouvrements collectifs de dettes aujourd'hui. Certains avocats pourront être concernés par des faillites mais les avocats pourront-ils recommencer à plaider après une faillite? On réfléchit à la question au niveau des barreaux. La faillite touche l'ensemble de l'activité de l'avocat. Je ne suis pas certain que l'avocat recommencera son activité après une faillite. Un avocat dans l'âme est quelqu'un qui défend une personne en difficulté mais, à la base, il n'est pas un gestionnaire. Il doit apprendre à le devenir. » À ce jour, on parle de 15 à 25% d'avocats en difficulté financière. « Cela fragilise surtout les avocats qui ne fonctionnent que sur un seul 'produit', qui n'ont qu'une seule clientèle. Pour les cabinets plus importants, il y a aussi des risques. Tout le personnel d'un cabinet représente une entreprise économique... mais ce n'est pas qu'une entreprise économique. Il s'agit d'un statut particulier où l'on apporte une aide au justiciable. » Et de conclure, « les avocats sont des médecins de l'âme. » C'est dit.